

Cusy

Phénomène naturel	Description	Degré d'aléa	Occupation du sol	N° de zone carte 1/25000 ^{ème}	N° de zone DCS
Glissement de terrain	Les fortes pentes présentent des rives du Chéran sont à l'origine de glissements de terrain.	3	Bois	1	1
Glissement de terrain	A l'Ouest de la commune à la frontière de Chainaz-les-Frasses, les pentes les plus importantes sont potentiellement être le siège de glissements de terrain.	1	Prairies	2	/
Glissement de terrain	Le relief au niveau du lieu-dit « Les Chez les Bogey » est sensible aux glissements de terrain. Des terrassements importants, des rejets d'eau non maîtrisés, peuvent être à l'origine de glissement de terrains...	1	Prairies	3	/
Glissement de terrain	Au-dessus de « Chez les Bogey » existent des indices de glissement ancien, de faible étendue et peu profond.	2	Prairies	4	/
Glissement de terrain	Le cours d'eau s'écoulant de « Chez les Rey » a creusé son lit entraînant de petits glissements localisés.	3	Bois	5	2
Glissement de terrain	La zone instable le long de la route départementale 911 vers « La Grande Raie », rejoint la zone n°1.	3	Bois	6	3
Glissement de terrain	Deux zones instables sont présentes entre « Les Chavonnes » et « Les Perrieres » sur des pentes relativement faibles.	3	Prairies	7	4
Chutes de blocs	Des blocs se détachent régulièrement des falaises situées entre le « Golet du Pont » et le « pont de Bange ». En septembre 2003, un éboulement de 5 m ³ de roche a atteint la route départementale 911. Une étude réalisée suite à ce phénomène indique qu'un volume important de matériaux instable menace la route.	3	Bois	8	5
Chutes de blocs	En rive gauche du Chéran, au niveau du pont de l'Abîme, les falaises pourraient entraîner des chutes de pierres, comme en rive droite, sur la commune de Gruffy.	3	Bois	9	6
Crue torrentielle	Les crues du Chéran sont régulières. En 1990, la scierie au niveau du pont de Banges a été inondée. La totalité du lit mineur du Chéran est classée en zone d'aléa fort de crue torrentielle.	3	scierie	10	7
Crue torrentielle	En rive gauche, plusieurs ruisseaux rejoignent le Chéran. Certains d'entre eux sont profondément encaissés. Ils sont classés en aléa fort de crue torrentielle.	3	Prairies, bois	11	8
Crue torrentielle	Le cours d'eau descendant du lieu-dit « Chez les Rey » est classé en aléa fort de crue torrentielle.	3	Prairies, bois	12	9
Crue torrentielle	Au niveau de la RD911, le torrent de la Pallud en partie busé a déjà débordé. Plus à l'aval, il est canalisé. De plus, des débordements sur la voie communale et sur les propriétés environnantes sont possibles. Son lit mineur est classé en aléa fort de crue torrentielle.	3	Route, habitations	13	10
Zone humide	La zone du marais de la Pallud a été inondée par les débordements des torrents de la Pallud et des Masettes en 1965 et 1988, ce qui a provoqué des dégâts sur des habitations et des commerces.	1/2	Habitations	14	/

Zone humide	Le marais de Vautrey au sud de la départementale 3, est actuellement partiellement remblayé ce qui cause des inondations dans les caves des habitations environnantes	3	Marais	15	11
Zone humide	En bordure de la départementale 911, le Marais des « Mièges » abrite une végétation hydrophile.	3	Marais	16	12
Zone humide	Une végétation hydrophile est présente sur un secteur au nord-ouest de « Chez les Reys » .	1	Prairies	17	/
Zone humide	Le marais des Pesses est situé à proximité de la station d'épuration macrophyte de Cusy.	3	Marais	18	13
Zone humide	Une végétation hydrophile est présente sur le secteur de « La Grande Raie » .	2	Prairies et bois	19	/
Zone humide	En bordure de la départementale 911, un terrain abrite une végétation hydrophile.	2	Prairies	20	/